AVIS PUBLIC

Anjou Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PI-79-002

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 6 octobre 2026, le premier projet de résolution en vertu des dispositions de l'article 145.45 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), afin d'autoriser le projet suivant :

- Projet immobilier PI-79-002, visant à autoriser un projet de démolition du bâtiment commercial situé au 7200, boulevard Louis-H.-La Fontaine et de construction de trois bâtiments, dont un résidentiel-mixte comportant deux tours, un résidentiel et un hôtel, lot 1 005 094 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le mardi 3 novembre 2026, à 18 h 30, à la salle du conseil située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement, ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086 ou consulter le lien suivant : Assemblées publiques de consultation à Anjou.

Fait à Montréal, le 23 octobre 2026.

Cathlynn Marsan
Secrétaire d'arrondissement substitut